

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Véronique DUCOULOMBIER, Jean-Baptiste LARGEAU, Baptiste BOBIN, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Michel GRANDCHAMPS.

Absents et excusés : Marie-Hélène LARDJANE qui a donné pouvoir à Michel GRANDCHAMPS et Cathy VISSE.

Patrick MORIN a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 04/05/2022

Ordre du jour :

1. Vote des subventions aux associations
2. Relais d'Assistants Maternelles (RAM) : convention avec le Centre socio-culturel
3. Participation au Fonds de Solidarité au Logement (FSL)
4. Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
5. Point Séolis
6. Devis 9 rue de la Couarde
7. Terrains zone artisanale Rue Poliche
8. Présence aux élections Législatives les 12 et 19 juin 2022
9. Réunion publique du 30 mai 2022
10. Aménagement de la traversée du bourg du Vanneau : Présentation de l'esquisse
11. Questions diverses.

Vote des subventions aux associations :

Après pris connaissance de la proposition de la commission des finances ;

Le conseil municipal décide d'accorder à l'unanimité, les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Vote budget 2022
APEP ASSOCIATION DE PARENTS D ELEVES RPI ARCAIS/LE VANNEAU-IRLEAU	250,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE AGREEE 79270 VANNEAU-IRLEAU	300,00 €
AUX PETITS DANSEURS DU MARAIS - LE VANNEAU-IRLEAU	300,00 €
CLUB SPORTIF DE LA VENISE VERTE Coulon Sansais Le Vanneau-Irleau Saint Georges Magné	300,00 €
COOP SCOLAIRE DU VANNEAU - OCCE 79	400,00 €
LES PETITS SCHTROUMPHS 79270 LE VANNEAU-IRLEAU	150,00 €
LES VÉNUSIENNES (Gym Volontaire) - LE VANNEAU-IRLEAU	250,00 €
REVEIL DU MARAIS AEP (cinéma) 79210 ST HILAIRE LA PALUD	650,00 €

NOM DE L'ASSOCIATION	Vote budget 2022
VENEZ ECOUTER DU RYTHM AND BLUES - LE VANNEAU-IRLEAU	250,00 €
LES CAVALIERS DU MARAIS	100,00 €
LE COMITE DES FETES	1 000,00 €
MFR 79320 MONCOUTANT	40,00 €
ASS ACPG CATM FRONTENAY	120,00 €
TOTAL	4 110,00 €

Attribution d'une subvention à l'école du Vanneau

Madame Le Maire expose que, le directeur de l'école du Vanneau sollicite l'attribution d'une subvention de 400 euros, afin de financer une classe découverte de 2 jours à Lezay (Deux-Sèvres) sur le site du Loup Garou.

Le Conseil demande que Monsieur Verdon, directeur de l'école du Vanneau transmette le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- Approuve le versement d'une subvention 400 euros au profit de l'école du Vanneau pour la sortie scolaire au titre de l'année 2021/2022
- Autorise Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Convention avec le Centre Socio-culturel de Mauzé / Mignon – RAM

Le conseil municipal s'est engagé avec le Centre Socio-Culturel de Mauzé sur le Mignon dans le cadre de la mise en œuvre du projet social déposé auprès de la Caisse d'Allocation Familiales des Deux-Sèvres.

L'engagement financier de la commune courait jusqu'au 31 décembre 2021.

Jean-Baptiste Largeau demande combien d'enfants de la commune fréquente le centre, cette adhésion correspond-elle au besoin des parents ?

Jean-Gilles Rondonnet et Joanna Baudre, délégués au SIVOM ne savent pas combien d'enfants de la commune fréquentent le centre.

Après discussion, il est proposé de faire une enquête auprès des familles pour connaître leurs réels besoins. Ce sujet sera de nouveau abordé avant la fin de l'année.

Le conseil municipal décide par dix voix pour et quatre abstentions de reconduire ce partenariat et autorise Le Maire à signer la convention correspondante valable du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour les montants annuels suivants :

- contribution au financement structurel de l'association de 625,80 €
- contribution au financement du relais d'assistantes maternelles 1 251,60 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2022.

Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le fonds de solidarité Logement (FSL) est un outil de cohésion sociale au service des habitants du département qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement et d'énergie compte tenu de leur budget restreint.

Par courrier en date du 12 avril 2022, le Conseil Départemental sollicite la commune pour sa participation financière au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2022.

En 2021, six ménages de la commune ont perçu une aide du FSL pour un montant de 2 097€.

Après délibération, le conseil municipal décide par dix voix contre et trois abstentions de ne pas participer financièrement au fonds de solidarité pour le logement.

Avenant à la convention pour la Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la délibération du 5/01/2012 approuvant la convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Considérant que l'extension du champ de télétransmission aux actes d'urbanisme, de la commande publique et budgétaires, nécessite une modification de la convention déjà conclue.

Considérant qu'avec les évolutions réglementaires, la société Jvs Mairistem propose le service de télétransmission en Préfecture par le dispositif : ixchange 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par treize voix pour et une abstention :

- Approuve le principe de la télétransmission des actes d'urbanisme, de la commande publique et budgétaires,
- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- Donne son accord pour que la collectivité accède au service ixchange 2 de la société Jvs Mairistem et autorise Le Maire à signer le contrat,
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture des Deux-Sèvres.

Points Séolis :

Laurent Cabanès rappelle que sous la précédente mandature, il avait été décidé d'équiper tous les points lumineux de la commune en ampoules LED, visant à faire baisser la consommation d'électricité de l'éclairage public. Après étude, la consommation a été divisée par deux dans de nombreux endroits.

Passage reliant l'impasse de la Couarde à l'impasse de Caillolet (AP 277)

Madame Le Maire rappelle que sous la précédente mandature la commune s'était engagée à prendre en charge les travaux liés à l'aménagement du passage reliant l'impasse de la couarde à l'impasse Caillolet. Ces travaux nécessitent le déplacement d'un compteur, portail et clôture. Elle présente un devis pour la réfection de la clôture pour un montant de 1 776 euros.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 1 776 euros de Monsieur DE BARROS Jorge.

Madame le Maire est donc autorisée à engager la dépense pour un montant de 1 776 TTC.

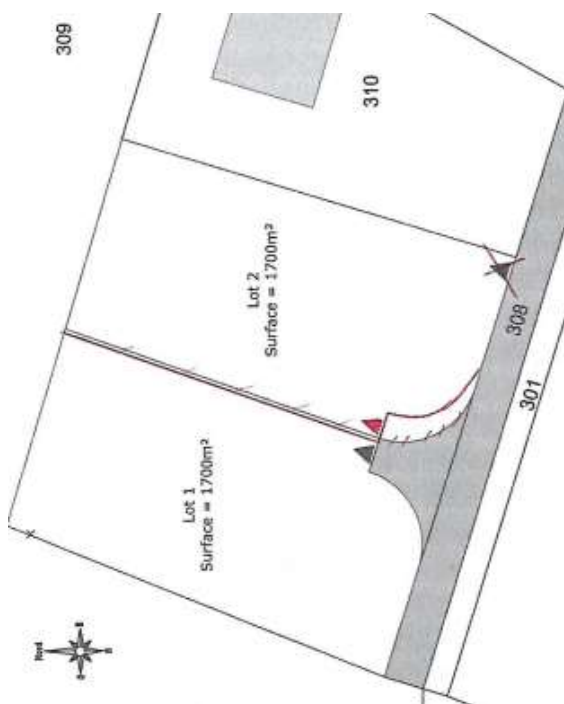
Terrain zone Artisanale Rue Poliche

Madame Le Maire rappelle que lors de la réunion du 31 janvier dernier, le conseil municipal avait proposé de partager la parcelle communale en deux.

Ci-dessous, la proposition de division parcelle établie par Air Géo, une zone de retournement est prévue pour le passage des véhicules secours.

Madame Le Maire informe que la superficie des deux lots dépassant les 2 500 m², le recours à un architecte ou un paysagiste est obligatoire pour l'élaboration du permis d'aménager. Différents devis sont demandés (assainissement, architecte, géomètre)

Le coût engendré par cet aménagement sera répercuté sur la vente.



Présence aux élections Législatives

Madame Le Maire demande aux membres du conseil de bien confirmer leur présence pour les élections des 12 et 19 juin prochain.

Réunion publique 30 mai 2022

Madame le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire, aucune réunion publique n'a pour l'instant été tenue. Elle propose de retenir le lundi 30 mai à 19 h à la salle des Fêtes, pour la présentation des membres du conseil à la population, ainsi que les orientations de la mandature.

Présentation de l'esquisse : aménagement de la traversée du bourg

Laurent Cabanès présente l'esquisse élaborée par ARDHORR. Ce projet se déclinera en 4 séquences. La commission travaux va se réunir pour travailler sur le sujet. Un avant-projet sera présenté au conseil municipal au mois de juin et une réunion publique sera organisée en septembre sur ce sujet.

Questions diverses :

Madame Le Maire informe le conseil de l'association des parents d'élèves demande des lots pour leur tombola.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H.